

Compte-rendu Assemblée Générale des Membres du 29 novembre 2019 à Gand

1. Ouverture et mot de bienvenue par le Président

Le président souhaite la bienvenue aux membres.

2. Pièces et communications reçues

Affaire pénale en Belgique :

En Belgique, une affaire envers des entreprises de mauvaise foi est pendante.

Caro Van Wichelen (bureau Altius) qui traite l'affaire à titre gracieux, présente l'historique et fait le point sur la situation.

En 2010, Tom Heremans a déposé une plainte auprès du parquet contre des entreprises de mauvaise foi. Les entreprises en question envoyaient des rappels de renouvellement aux titulaires de marques en demandant des sommes très élevées pour les renouvellements. La plainte a abouti à la saisie des comptes. L'enquête dure depuis 9 ans et l'un des deux personnages-clés a été assassiné entre-temps.

En octobre 2019, une audience a eu lieu au tribunal correctionnel. Lors de cette audience, il a été demandé de suspendre l'affaire afin de permettre un regroupement des intérêts des parties civiles. L'argent sur le compte saisi peut être utilisé pour payer des dommages et intérêts aux victimes.

Lors d'une deuxième audience en novembre, il s'est avéré que le deuxième personnage-clé aussi a disparu et est peut-être morte. En conséquence, l'affaire a été reportée au 17 janvier 2020. Nous espérons qu'une décision sera prononcée à cette date.

Félicitations Marques :

Willem Leppink fait savoir que Marques félicite la BMM à l'occasion de son 45ème anniversaire.

Adhésion 2020 :

Le président de la BMM rappelle qu'il a été décidé d'augmenter la cotisation des membres de 20 EUR en 2020.

3. Approbation compte-rendu Assemblée Générale des Membres du 11 avril 2019 à la Haye

Un membre demande plus d'explications sur le point 8 du compte-rendu qui précise que le *Student award* n'a pas pu être remis lors de la réunion de printemps. Il se demande comment il est possible qu'entretemps suffisamment de mémoires ont été recueillis afin d'autoriser une remise de prix pendant la réunion d'automne. Le Conseil d'administration annonce que de plus amples explications seront données lors de la remise du prix.

Le compte-rendu est ensuite approuvé par les membres.

4. Composition Conseil d'administration, nomination secrétaire

Ellen Gevers est proposée comme nouveau secrétaire de l'association BMM.

Theo-Willem van Leeuwen, qui a cumulé les fonctions de vice-président et de secrétaire, reste vice-président.

Les membres approuvent par applaudissement la nomination d'Ellen Gevers au poste de secrétaire.

5. Nouvelles des commissions statutaires et non-statutaires, de la FBMM et du groupe de travail francophone

1) Commission des programmes, Brussels et Dutch event :

Réunion de printemps :

François Uyttenhove annonce qu'elle aura lieu le 2 avril 2020.

Brussels event – groupe de travail francophone :

Alexis Ewbank, qui mène le group de travail francophone, annonce qu'un Brussels event sera organisé le 17 décembre, qui aura comme thème "blockchain et droit des marques".

Dutch event :

Pour cet évènement également un groupe de travail a été constitué, qui sera dirigé par Tineke van Hoey et qui fait officiellement partie de la commission des programmes.

FBMM :

Formation néerlandophone 2020 – 2022 :

Willem Leppink, président de la FBMM, annonce que les formations des prochaines années seront purement néerlandophones. Pour que la prochaine formation, qui débutera en principe en janvier 2020, atteigne le seuil de rentabilité, 2 à 3 candidats devraient encore s'ajouter. Les personnes intéressées sont donc les bienvenues. Le Président a également rappelé la possibilité de suivre des modules séparés.

Formation francophone 2024 :

Lidy-Anne Jeswiet (trésorier FBMM) rappelle l'intention de lancer un cours de formation francophone en 2024 et recommande vivement cette initiative auprès des personnes intéressées. Elle énumère les membres du groupe de travail : Marie-Christine Janssens, Lidy-Anne Jeswiet, François Uyttenhove, Ignace Vernimme, Johan Dedeckel, Paul Maeyaert et Monique van Schevicoven.

6. Remise Wim Mak award

Le prix est décerné au nom du jury par Tom Heremans. Tom rappelle qui était Wim Mak, notamment le chef de la division marques chez Philips et l'estimé premier président de la commission législation de la BMM. Tom indique également que le jury est composé de 3 anciens présidents de la BMM, dont un préside le jury, d'un membre du Conseil d'administration, d'un membre de la Commission législation et d'un membre de la Commission RP. Après avoir énoncé les numéros du Bulletin BMM, Tom Heremans annonce que le prix Wim Mak est cette année remporté par tous les membres de la Commission de rédaction. Ensuite il procède à la remise du prix.

7. Remise Student award

Le *Student award* est décerné au nom de la commission de rédaction par Sarah Van den Brande et Bart ten Doeschate.

Les membres de la Commission de rédaction expliquent que trop peu de contributions avaient été soumises lors de la réunion de printemps pour justifier la remise du prix. En conséquence, les hautes écoles et les universités ont été contactées et la promotion du prix a également été assurée par les médias sociaux.

En conséquence, la Commission de rédaction a reçu de nombreuses contributions de très bonne à excellente qualité.

L'un d'entre eux s'est néanmoins distingué et est devenu le lauréat.

Il s'agit du mémoire intitulé : "*THE GOOD, THE BAD AND THE PRIORITY. EU trade marks, legal certainty and good faith in conflicts with senior users of a distinguishing sign*" écrit par Monsieur Geert Lokhorst à qui le prix est remis.

8. Divers

Il n'y a pas de points supplémentaires.